

Conférence de presse de Eugène Schaus (Luxembourg, 27 avril 1962)

Légende: Le 27 avril 1962, lors d'une conférence de presse, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Eugène Schaus, espère une relance des négociations sur la question de l'Europe politique.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Coopération politique européenne-Questions fondamentales. Correspondance générale 04/1962 - 05/1962, AE 15429.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_eugene_schaus_luxembourg_27_avril_1962-fr-49e6da59-df03-4abe-ae30-e59b9d424c19.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2014

Conférence de presse de M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, à Luxembourg, le 27 avril 1962

STATUT POLITIQUE EUROPEEN

La situation ne saurait être mieux caractérisée, en ce moment, que par le titre utilisé ces derniers jours par un journal belge: dans l'affaire du statut politique européen, nous sommes en plein paradoxe.

Depuis la conférence ministérielle du 17 avril passé, dont les péripéties ont reçu une assez large publicité, il n'y a pas d'éléments fondamentalement nouveaux, mais chacun éprouve le besoin de mettre au net sa propre situation. Quant à la position du Gouvernement luxembourgeois, il ne m'est pas bien difficile de l'expliquer, puisqu'en cette affaire nos idées sont toujours restées identiques à elles-mêmes: je les ai exposées à deux reprises au courant de ces derniers mois, dans ma conférence de presse du 24 novembre 1961 et dans mon discours de politique étrangère à la Chambre des Députés, le 8 mars 1962.

Notre politique repose sur certaines considérations fondamentales, sur certaines constantes qu'il faut rappeler.

La première de ces constantes est, si je puis dire, d'ordre géographique: c'est que la communauté qui se forme en Europe occidentale n'a pu naître et ne peut subsister que grâce à l'entente franco-allemande. Voilà bien le fait historique capital de cet après-guerre: la disparition d'une inimitié séculaire et la naissance de cette entente cordiale qui est devenue le support et l'âme de tout ce que nous avons pu échafauder depuis sur cette partie de notre continent. De par notre situation géographique et culturelle, nous sommes peut-être plus attentifs que d'autres à l'importance vitale, pour nous tous, de cette entente dans laquelle nous ne voyons aucun danger, mais bien au contraire, de substantiels avantages.

Une seconde constante dont on peut dire qu'elle est d'ores et déjà historique, c'est la création des Communautés européennes, la solidarité instaurée entre nos six pays par le traité de Paris et les traités de Rome. Ces traités appellent des développements politiques: c'était l'intention profonde de leurs créateurs et c'est aussi la logique naturelle des choses. Or, c'est le Gouvernement français qui, dès l'année 1960, a posé le problème des prolongements politiques à donner aux Communautés européennes. Pour chercher ces développements, le cadre indiqué était, de toute évidence, le groupe des six pays qui avaient déjà donné existence aux Communautés; c'est là en effet que nous trouvons un cadre défini, une confiance établie, une expérience acquise. Après bien deux ans de discussions infructueuses, ces négociations n'ont toujours pas conduit à une conclusion positive. Je ne voudrais pas taire les graves préoccupations que ceci nous cause puisque ces atermoiements compromettent non seulement les chances de l'unification politique, elles risquent encore d'ébranler la confiance et la bonne volonté qui est l'âme des Communautés elles-mêmes. Ce qui est en jeu, c'est donc bien plus que la seule question de la coopération politique, c'est le système européen dans son ensemble.

Enfin, en parlant de constantes, il est évident que nous pensons aussi à l'O.T.A.N., base et défense essentielle de notre sécurité. Heureusement, il n'y a sous ce rapport, entre les Six, qu'une seule volonté unanime, c'est de voir comment ils peuvent, en commun, contribuer au renforcement de l'Alliance atlantique.

L'image ne serait toutefois pas complète si je ne faisais pas mention d'un autre facteur qui, lui, est en pleine évolution: ce sont les approches de la Grande-Bretagne à l'égard du Marché commun et l'intérêt très positif manifesté

récemment par le Gouvernement de Londres à la coopération politique qui se prépare entre les Six. Je n'ai pas besoin de répéter combien notre Gouvernement se réjouit de cette évolution, mais cela à une condition bien déterminée: c'est que la Grande-Bretagne nous rejoigne avec la volonté d'accepter les "règles du jeu" de nos Communautés et de progresser, avec nous, vers cette union politique qui sera au terme de nos efforts.

Ces approches sont-elles une raison suffisante de tenir en demeure nos travaux politiques, en attendant que l'adhésion aux Communautés soit chose faite? Voilà la question précise qui nous confronte en ce moment.

C'est un fait bien connu qu'avec la majorité des six Gouvernements, le Gouvernement luxembourgeois estime que nous avons déjà trop tardé de conclure une affaire dont les premiers débuts, ainsi que je l'ai dit, remontent à l'année 1960. Nous ne voyons aucun danger à cette façon de procéder puisqu'il est acquis, depuis la conférence ministérielle du 15 décembre passé, qu'il n'y aura pas d'adhésion aux Communautés existantes sans acceptation de l'union politique, et vice-versa. J'aimerais ajouter que l'attitude prise à l'égard de cette question - en somme, une question de tactique - est la seule divergence qui s'est manifestée dans les négociations entre notre délégation et les délégations belge et néerlandaise.

Autant pour la situation diplomatique actuelle: il faut se rendre compte toutefois que ce n'est là qu'un préliminaire; à la vérité, le meilleur de nos efforts a été accaparé jusqu'ici - bien malgré nous d'ailleurs - par les préliminaires plutôt que par les questions de substance et de fond qui sont infiniment plus importantes.

Quel est donc le genre de statut politique auquel nous tendons? Il faut bien nous rendre compte - je dis ceci du point de vue luxembourgeois - qu'il subsistera une distance notable entre nos désirs et les chances de réalisation. Nos désirs vont en effet vers une union politique d'allure fédérale, dans le style du projet de "communauté politique" préparé dans le temps. Nous avons eu l'occasion d'exposer et de formuler ces idées au cours des travaux de la Commission politique européenne. Contrairement à ce que certains ont cru deviner, nous ne comptons donc nullement parmi les "minimalistes" dans cette affaire.

Voilà donc nos désirs: or, dans une négociation, il faut toujours composer avec les réalités. Il faut tenir compte tout d'abord de l'objet propre d'une coopération politique qui met en présence des intérêts d'une autre nature et surtout des intérêts autrement fondamentaux que la coopération économique. Il faut tenir compte des dispositions de nos partenaires, en essayant de réaliser ce qui est l'optimum du possible. Il y a pour nous, sous ce rapport, deux barrières à ne pas franchir:

- d'une part, il ne saurait être question de porter atteinte à ce qui est acquis dans le cadre des communautés et, ce qui est une évidence incontestée, dans le cadre de l'Alliance atlantique.

- d'autre part, l'acceptation d'un statut politique empreint d'un esprit de simple coopération intergouvernementale ne doit pas boucher les possibilités d'une évolution future; c'est dire l'importance que nous attachons à la "clause de révision".

Ainsi, en acceptant ce qui est en ce moment possible, nous conserverions l'espoir que l'expérience fera son oeuvre et qu'elle nous conduira dans une étape ultérieure vers une union plus réelle et plus profonde.

En ce moment, des compromis raisonnables me semblent à portée de main: pour les saisir, il faudra la bonne volonté de tous, sans exception. Quant à la nôtre, elle y était au début, elle ne s'est pas découragée malgré les vicissitudes par lesquelles nous sommes passés, et elle tiendra ferme.